

Type Diplôme : LICENCE PROFESSIONNELLE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	Activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs	
Session	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention
		Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n’est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages Un stage de 20 semaines minimum est obligatoire pour les stagiaires de formation continue et les étudiants en formation initiale, donnant lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport. Les stagiaires de formation professionnelle, hors bénéficiaires du PRF, n’ayant pas le statut de demandeur d’emploi peuvent, à l’appréciation du responsable de la formation, être dispensés du stage d’application mais seront néanmoins également tenus de fournir un projet professionnel appliqué donnant lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport.		
Autres modalités L'UE projet professionnel appliqué donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet professionnel appliqué (PPA), incluant une thématique spécifique décidée avec l'entreprise.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen / Seconde chance Il est organisé une session de seconde chance donnant aux apprenants la possibilité de valider les blocs d’enseignements qui leur ont fait défaut sur les deux semestres. Peuvent se présenter en seconde chance tous les étudiants ajournés à un bloc quel que soit le motif de ce résultat (Absence ou note inférieure à la moyenne). L’étudiant compose sur les UE non validées en session 1, à l’exception des UE en contrôle continu, dont les notes sont reportées en seconde chance. Seul le bloc "Approfondir ses savoirs professionnels" est évalué en session unique, sans seconde chance possible.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d’une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20 à chacun des quatre blocs qui composent la formation.		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation - Les blocs et semestres sont validés isolément. - Les UE se compensent isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE
Séance du 13 mai 2025
ANNEXE - DELIBERATION n° CEVE 2025 - 20 - EEDU - 002

Licence Pro		Activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session / chance
Parcours-type												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 5	260			28	28	Oui	Non					9			
Bloc	S1	Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations	140			16	16	Oui	Non								
UE	S1	Les régimes de protection juridique	40			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Oral	1	
UE	S1	Droits et responsabilités de la personne protégée	70			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Oral		
UE	S1	Relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives	30			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
Bloc	S1	Adapter l’accompagnement à la personne protégée	120			12	12	Oui	Non								
UE	S1	Approche institutionnelle de l’action sociale, médico-sociale et accompagnement	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	2	Oral	1	
UE	S1	Les vulnérabilités, leurs conséquences et incidences	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S1	Communication	60			6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 CT= 1	2 CC + 1 CT	Oral	1	Oral	1	
Semestre	S2	SEMESTRE 6	140	51		32	32	Oui	Non					6			
Bloc	S2	Agir en tant que professionnel de la protection juridique	100			10	10	Oui	Non								
UE	S2	Gestion budgétaire et administrative	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	Oral	1	
UE	S2	Gestion patrimoniale et fiscale	40			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	Oral	1	
UE	S2	Métier de MJPM: modes d'exercice, déontologie et responsabilités	30			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2	Oral/Écrit				
Bloc	S2	Approfondir ses savoirs professionnels	40	51		22	22	Oui	Non								
UE	S2	Anglais		21		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		1					
UE	S2	Projet Tutoré - Rapport écrit et soutenance orale	30			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1			Session unique
UE	S2	Projet professionnel appliqué (rapport, soutenance) alternant/stage 5 mois 700h minimum	10	30		13	13	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	1			Session unique
		TOTAL année	400	51		60								15			